

## ARTICLE 1 - OBJET

1.1 - Alp-Software fournit un service d'hébergement de sites WEB sur un serveur mutualisé ou dédié à votre société situé en France.

1.2 - Le présent contrat a pour OBJET de permettre au client la mise en ligne sur les réseaux de l'Internet, et sous sa seule responsabilité, de sites WEB lui appartenant et qu'il administre seul, accessible par mot de passe et identifiant.

## ARTICLE 2 - ACCES AU SERVEUR

2.1 - Alp-Software s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens; en conséquence, Alp-Software s'efforcera d'offrir un service accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec un disponibilité des services mensuels (calendaire) d'au moins de 97 %.

2.2 - Alp-Software se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité à ses services pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services.

2.3 - L'utilisation de scripts ASP (CGI, PHP ou autre) doit rester dans une mesure acceptable quant à la configuration du serveur concerné. Alp-Software ne tolère aucun script consommant plus de 8 Mb de mémoire lors de son exécution, ni d'une durée de plus de 30 secondes. Alp-Software se réserve le droit de supprimer tout script ne respectant pas ces consignes.

2.4 - L'accès aux bases de données MySQL, MSSQL ne pourra se faire qu'exclusivement depuis le serveur web lui-même. Aucun accès depuis l'extérieur (via ODBC ou Access) ne sera possible. Les connexions persistantes ne sont pas possibles.

## ARTICLE 3 - ASSISTANCE

Alp-Software met à la disposition du client une assistance technique par téléphone, courrier et Email, dans la limite de ses compétences.

L'assistance technique est disponible aux heures d'ouverture de nos bureaux, à savoir du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Hors de ses tranches horaires, un service d'urgence est disponible en laissant un message sur un téléphone mobile.

## ARTICLE 4 - PRIX DES SERVICES FACTURATION REGLEMENTS

4.1 - Les prix des loyers et prestations proposés sont ceux mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent hors taxe et sont payables en euros, d'avance, pour une période définie dans le bon de commande.

4.2 - Les prix des loyers payés d'avance sont garantis pour la période concernée.

4.3 - Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 5% des sommes dues, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers, de dossier, de mise en demeure et de recouvrement correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat.

4.4 - Alp-Software se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment.

4.5 - En cas de refus de cette modification, le client devra, par lettre recommandée avec avis de réception, solliciter la résiliation du présent contrat un(1) mois avant la date d'expiration. A défaut, les nouveaux tarifs seront réputés acceptés de façon irrévocable et seront appliqués à la facturation qui suivra l'expiration du délai précité.

4.6 - Alp-Software se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

## **ARTICLE 5 - RESPONSABILITE**

5.1 - Alp-Software ne saurait être tenue responsable de l'inadéquation des services qu'elle fournit aux objectifs particuliers que le client peut envisager ou poursuivre, dès lors qu'avant toute décision celui-ci a accès au service technique de Alp-Software.

5.2 - En aucun cas Alp-Software ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait :

- d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du client;
- de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client sans accord exprès de leur auteur;
- de la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non règlement des sommes dues en exécution du présent contrat, et plus généralement du fait de l'inexécution de l'une quelconque des obligations du client telles que fixées par les présentes.

Le client est responsable des informations diffusées sur son site. Le client assure qu'il dispose de toutes les autorisations de diffusion, nationales et internationales des textes, images et vidéos présents sur son site. Il est informé que toute image diffusée sur le Web peut être copiable par les utilisateurs. Le client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le client garantit la Alp-Software de tout recours de tiers portant sur le contenu du service ou les prestations du client et ce, sous quelque législation que ce soit.

5.3 - Le client devra garantir Alp-Software de toute condamnation éventuelle à ce titre.

5.4 - En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, Alp-Software ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment :

- les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes.
- la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier.
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par Alp-Software.
- les dommages que pourraient subir les équipements connectés au Centre Serveur, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client.
- les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

#### 5.5 - Enregistrement de noms de domaine

Concernant la réservation et/ou le maintien des noms de domaine Alp-Software ne jouera qu'un rôle de courtier entre le Client et toute autorité compétente dans l'attribution et la gestion des noms de domaine dont le Client souhaite obtenir la réservation et l'enregistrement. Il appartient au Client de souscrire en son nom le contrat d'enregistrement de nom de domaine auprès de ladite autorité. Alp-Software n'a aucune influence sur l'attribution des noms de domaine. Par conséquent, Alp-Software ne garantit pas et n'est pas responsable de l'attribution effective des noms de domaine sollicités pour les Clients. Alp-Software ne garantit pas non plus, notamment, que les noms de domaine attribués sont libres de droits ou le resteront utilisables à l'avenir. Le Client dégage ainsi Alp-Software, notamment, de toute réclamation et/ou demande en dommages et intérêts émanant de tiers, qui serait due à une utilisation frauduleuse d'un nom de domaine ou un problème lors de la réservation du domaine. Alp-Software se réserve le droit de modifier l'adresse email du contact administratif et de mettre une adresse factice pour des raisons de sécurité (plus précisément de spam). Cette adresse pourra néanmoins être modifiée en cas de transfert sortant (comme défini dans l'alinéa 11).

#### 5.6 - Sauvegardes

Alp-software effectue des sauvegardes des données hébergées.

Toute fois, il appartient au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément visée par les présentes.

Par le présent contrat, le Client dispense expressément ALP-SOFTWARE de prendre des mesures de sécurité spécifique, notamment de conserver les logs de connexion antérieurs au mois en cours, sauf demande contraire expressément sollicitée par le Client et spécialement facturée.

En conséquence, ALP-SOFTWARE recommande au Client de mettre en œuvre une mesure de sauvegarde mensuelle effectuée par ses soins. Il conservera lui-même toutes les données qu'il met sur les serveurs ALP-SOFTWARE.

La responsabilité d'ALP-SOFTWARE ne pourra donc être recherchée en cas d'éventuelle carence dans la mise en œuvre des mesures de sécurité, notamment de sauvegarde.

Cependant, si la responsabilité d'ALP-SOFTWARE devait être relevée par une autorité judiciaire, elle ne pourrait être supérieure à un montant égal au montant des prestations facturées au client pour la période des 12 derniers mois.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage des obligations de payer tous les montants dus à ALP-SOFTWARE au titre des présentes.

#### 5.7 - Le client doit s'assurer de respecter les règles déontologiques de l'Internet jointes en Annexe.

#### **ARTICLE 6 - CAS DE FORCE MAJEURE**

6.1 - Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence tel qu'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable d'Alp-Software.

6.2 - Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

#### **ARTICLE 7 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT**

7.1 - Le contrat est réputé conclu à la date du règlement de la facture.

#### **ARTICLE 8 - DUREE, RENOUVELLEMENT ET DENONCIATION DU CONTRAT**

8.1 - Le contrat est conclu pour une durée stipulée dans le bon de commande qui commence à courir à compter de la date de sa conclusion.

8.2 - Le contrat est renouvelé par la seule volonté du client, pour une durée identique à celle fixée lors de sa conclusion, selon les tarifs et conditions d'Alp-Software à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et délais ci-après.

8.3 - Toute dénonciation devra être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à : Alp-Software - 23 chemin de la foret - 74200 THONON - France au plus tard un mois avant la date anniversaire du contrat. Toute dénonciation intervenant moins d'un mois avant cette date entraînera la reconduction du contrat.

#### **ARTICLE 9 - SUSPENSION**

En cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations, Alp-Software se réserve le droit de suspendre, sans préavis, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à quelle qu'indemnité que ce soit.

#### **ARTICLE 10 - RESILIATION - REMBOURSEMENT**

10.1 - En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de l'une quelconque des obligations stipulées par le présent contrat, celui-ci sera résilié de pleins droits quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

10.2 - En cas de résiliation à l'initiative du client pour l'un des cas envisagés à l'alinéa précédent, celui-ci ne pourra obtenir aucun remboursement des sommes payées d'avance, ni toute autre indemnité.

10.3 - En cas de résiliation à l'initiative du client pour cause de transfert de nom de domaine non abouti, Alp-Software se réserve le droit de ne pas procéder à un remboursement.

10.4 - En cas de résiliation à l'initiative du client et de demande de remboursement sous sept jours à compter de la date de conclusion du contrat, Alp-Software se réserve le droit de déduire de la somme à rembourser au client, les frais de création de domaine même offerts pour tout nouveau client.

#### **ARTICLE 13 - CESSIBILITE DU CONTRAT PAR ALP-SOFTWARE**

Alp-Software se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat.

#### **ARTICLE 14 - EXECUTION DU CONTRAT**

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

#### **ARTICLE 15 - OBLIGATION D'INFORMATION**

Le client s'engage à informer Alp-Software de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse postale, adresse mail, téléphone) par courrier.

#### **ARTICLE 16 - INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Le client pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès de Alp-Software, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre du bon de commande.

#### **ARTICLE 17 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

17.1 - Le présent contrat est régi par la loi française.

17.2 - Sous réserve de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Thonon-Les-Bains.